

Dominique Forget

Ing., M.Sc.  
AXONE INC

# Future politique québécoise sur la gestion de l'eau:

## Les attentes de RÉSEAU environnement

Après plusieurs années de pressions auprès du gouvernement québécois, le ministère de l'Environnement s'apprête enfin à adopter une politique québécoise sur la gestion de l'eau. Au cours de l'année 1999, dans le cadre de la Consultation sur la gestion de l'eau au Québec, RÉSEAU environnement avait présenté sa position à la Commission Beauchamp, dans huit mémoires ciblant des aspects spécifiques de ce dossier.

Quoiqu'il y ait des progrès à certains égards depuis cette date, plusieurs des revendications déposées par notre association demeurent pertinentes à ce jour. RÉSEAU environnement souhaite que ses recommandations, brièvement résumées dans le présent article, soient prises en compte dans la future politique de gestion de l'eau.

### 1. L'eau potable

Au cours des années 90, RÉSEAU environnement a multiplié les efforts pour inciter Québec à adopter un nouveau règlement sur l'eau potable, garant de la protection de la santé publique.

En juin 2001, à la grande satisfaction de nos membres, le gouvernement a adopté le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Cette législation a repris la quasi totalité des recommandations de notre association, à quelques exceptions près.

Notamment, RÉSEAU environnement avait recommandé de mettre sur pied, à l'échelle du Québec et sur une base volontaire, un programme de formation continue en région et une procédure de certification du personnel affecté à l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable.

Selon le nouveau Règlement, ce programme n'est pas volontaire, mais obligatoire, ce qui est une excellente nouvelle. Cependant, plusieurs obstacles ont retardé l'application des programmes de formation.

RÉSEAU environnement travaille activement pour accélérer le processus et lancer, en collaboration avec Emploi Québec, des programmes ciblés et efficaces.

Par ailleurs, RÉSEAU environnement avait recommandé que le gouvernement supporte financièrement la mise en place ou l'amélioration d'ouvrages de production d'eau potable répondant aux nouvelles normes de qualité. À l'heure actuelle, les programmes d'infrastructures annoncés ne financent que 50 % du coût des ouvrages, ce qui est inadéquat pour les petites municipalités. De plus, les fonds alloués ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de toutes les municipalités et plusieurs se retrouvent en attente. Cette situation devra être corrigée pour permettre la mise à niveau adéquate des infrastructures.

Finalement, RÉSEAU environnement continue de faire pression sur le gouvernement pour assurer la protection des eaux brutes. Selon nos membres, il importe de poursuivre les interventions d'assainissement des cours d'eau du Québec en priorisant celles qui permettent la protection des sources d'approvisionnement. À tout prix, la politique québécoise devra reprendre cette recommandation. Notons que, déjà, les ministères de l'Environnement de l'Ontario et des Maritimes se sont dotés de politiques visant à protéger les sources d'approvisionnement.

### 2. Les eaux souterraines

Au mois de juin dernier, le gouvernement du Québec a adopté le nouveau *Règlement sur le captage des eaux souterraines*. RÉSEAU environnement se réjouit de cette initiative qui permettra de protéger la qualité des eaux puisées.

Cependant, l'Association croit que des efforts supplémentaires devront être investis pour compléter l'état des connaissances sur les eaux souterraines. La future politique devrait prévoir les initiatives suivantes :

- Que le ministère des Ressources naturelles regroupe l'ensemble des informations disponibles au sein d'un même système d'informations hydrogéologiques et qu'une mise à jour régulière soit effectuée.
- Que le ministère des Ressources naturelles effectue l'inventaire et la cartographie des formations aquifères au Québec et que ces informations soient compilées sur support informatique et cartographique.
- Que les gouvernements fédéral et provincial assument le financement de l'inventaire et de la cartographie des formations aquifères au Québec.

RÉSEAU environnement souhaite également voir apparaître les points suivants dans la future politique :

- Que toute nouvelle construction d'un ouvrage de captage soit assujettie à l'obtention d'un permis de construction émis par la municipalité.
  - Que tout projet d'implantation d'un ouvrage de captage, à fort débit, soit assujetti à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.
  - Que l'utilisation de l'eau souterraine à des fins de consommation humaine, que ce soit pour des réseaux d'aqueduc ou des résidences isolées, soit une priorité, de même que la préservation des écosystèmes aquatiques. Les autres priorités d'utilisation de l'eau souterraine devront être déterminées par les organismes de gestion de bassin versant selon les problématiques particulières à chaque région.
- À tout prix, la nouvelle politique québécoise sur la gestion de l'eau devra définir le statut juridique de l'eau souterraine. Selon RÉSEAU environnement, les eaux souterraines doivent être considérées, au même titre que les eaux de surface, comme une ressource collective et non pas comme une propriété privée. Ainsi, l'Association recommande que

le droit de propriété de l'eau souterraine inscrit dans le Code civil soit remplacé par un droit d'usage de l'eau soumis à certaines restrictions.

### 3. L'assainissement des eaux de surface

Pour évaluer la qualité actuelle de l'eau, des suivis biologiques et toxiques ont été menés par le MENV dans les bassins potentiellement problématiques, notamment dans les rivières Châteauguay, Yamaska, Richelieu, Saint-François, Saint-Maurice, l'Assomption, Chaudière et Saguenay. Cependant, aucun bilan global des suivis biologiques et toxiques n'a été effectué. Cette situation doit être corrigée. RÉSEAU environnement recommande que le ministère de l'Environnement réalise un bilan global des suivis biologiques et toxiques.

#### 3.1 Volet urbain

Selon RÉSEAU environnement, la nouvelle politique québécoise sur la gestion de l'eau devra absolument reprendre les recommandations suivantes :

- Que le gouvernement réalise un plan d'intervention sur la gestion des rejets urbains en temps de pluie.
- Que le gouvernement élabore et adopte une stratégie de gestion des rejets urbains en temps de pluie.
- Que le ministère de l'Environnement révise la directive 004 pour tenir compte aussi des rejets provenant des réseaux pluviaux.

Pour les petites municipalités, RÉSEAU environnement maintient les recommandations suivantes, qui avaient déjà été formulées à la Commission Beauchamp :

*Pour les petites municipalités avec réseau :*

- Que le ministère de l'Environnement complète l'évaluation environnementale de toutes les municipalités qui ont un réseau d'égouts.
- Que soit poursuivi l'assainissement des eaux usées des petites municipalités qui ont un réseau d'égouts et que le gouvernement prolonge, à cet effet, le programme d'aide financière « Les Eaux Vives ».
- Que le gouvernement poursuive ses efforts en vue de promouvoir le développement de nouvelles technologies de traitement des eaux usées des petites municipalités applicables au contexte québécois.

*Pour les petites municipalités sans réseau :*

- Que le gouvernement implante un programme visant l'assainissement des municipalités qui n'ont pas de réseaux d'égouts.

- Que le ministère de l'Environnement effectue l'évaluation environnementale des municipalités qui n'ont pas de réseau d'égouts.
- Qu'une aide technique, administrative et financière soit accordée aux municipalités pour la réalisation sur leur territoire de relevés sanitaires et d'études d'opportunité du type de ceux qui ont été effectués dans le cadre du programme des lacs.
- Que le gouvernement établisse un échéancier de réalisation des projets en fonction des objectifs du programme d'assainissement et qu'une aide financière soit prévue pour l'implantation des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées qui sont requises.
- Que le gouvernement prépare différents documents techniques à l'intention des représentants municipaux, citoyens et consultants pour les informer, les sensibiliser et les supporter.

La Commission Beauchamp a repris l'ensemble de ces recommandations sur les petites municipalités dans son rapport et RÉSEAU environnement souhaite qu'elles se retrouvent dans la future politique.

#### *Pérennité et performance des ouvrages d'assainissement*

Le succès à long terme du programme d'assainissement est tributaire de la performance et de la durabilité des ouvrages de traitement. Pour s'assurer que ces équipements fonctionnent efficacement en tout temps et que leur durée de vie soit maximisée, RÉSEAU environnement fait les recommandations suivantes :

- Mettre en vigueur la section IV.2 de la LQE sur les attestations d'assainissement des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et de soumettre chaque exploitant de station d'épuration à l'obtention d'un permis d'exploitation.
- Que le programme de suivi de la performance des ouvrages d'assainissement soit maintenu et appliqué avec rigueur dans toutes les municipalités et que le gouvernement reprenne la publication des résultats dans un rapport annuel.
- Que le gouvernement poursuive la visite des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux et qu'il en fasse un programme permanent adapté à la catégorie et au type de traitement.
- Que le rapport annuel et les programmes de suivi et de visites relèvent du même ministère.

#### 3.2 Volet industriel

Dans la plupart des municipalités québécoises, le degré d'application du règlement municipal sur les rejets dans les réseaux d'égout est très aléatoire. Nombreuses municipalités ne disposent pas des ressources techniques et financières adéquates pour le faire appliquer tandis que le gouvernement ne leur demande aucun compte en cette matière. Pour corriger le tir, RÉSEAU environnement recommande que le gouvernement apporte un support technique aux municipalités pour l'application de leur règlement sur les rejets industriels en réseau et que ces règlements soient révisés périodiquement.

Par ailleurs, RÉSEAU environnement félicite le gouvernement d'avoir finalement émis des attestations d'assainissement aux entreprises du secteur des pâtes et papiers. Elle recommande que le gouvernement décrète, le plus tôt possible, l'assujettissement aux attestations d'assainissement de toutes les grandes entreprises des secteurs des mines et de la métallurgie et, en l'an 2003, de toutes les entreprises de raffinage de pétrole, de la chimie et de la transformation du métal. Ceci devrait être indiqué dans la future politique.

#### 3.3 Volet agricole

RÉSEAU environnement se réjouit du fait que le gouvernement ait adopté le *Règlement sur les exploitations agricoles*, au mois de juin dernier. Ce resserrement des normes de contrôle sur la pollution d'origine agricole était plus que nécessaire.

Selon nos membres, la future politique de gestion de l'eau devra aller encore plus loin prévoyant des mesures pour sensibiliser tous les acteurs du monde agricole (fournisseurs de produits et de services agricoles) aux responsabilités environnementales de leurs actions de gestion et de développement et les inviter à participer au financement des activités de dépollution (ex. taxes sur les engrais et pesticides).

RÉSEAU environnement recommande également que le gouvernement profite de la nouvelle politique pour instaurer un programme d'aide financière à l'agriculture en y intégrant le principe de la conditionnalité environnementale.

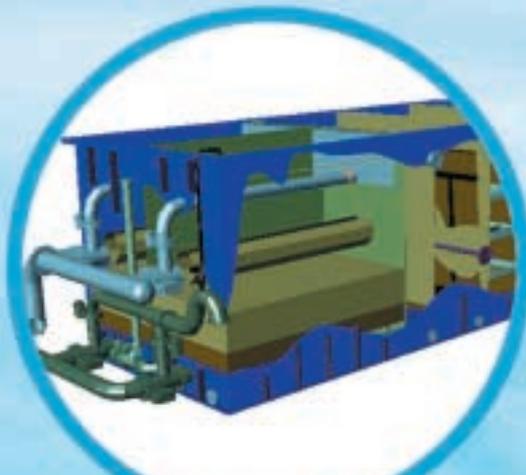
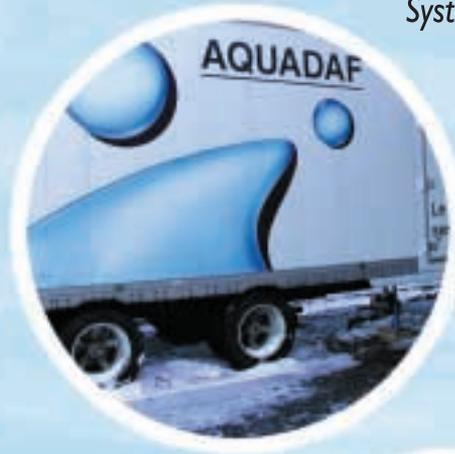
### 4. Les réseaux

Le Québec accuse un retard majeur en matière de rénovation des réseaux. Pour y remédier, RÉSEAU environnement recommande que, dans un premier temps, le ministère des Affaires municipales et de la

# BESOIN DE SOLUTIONS INNOVATRICES EN CLARIFICATION ?

## VENEZ VISITER LE PREMIER AQUADAF<sup>MD</sup> EN OPÉRATION AU CANADA

*Systeme de flottation à air dissous*



### UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

#### **L'AQUAPAK<sup>MD</sup>**

4 opérations en 1

- o Coagulation
- o Floculation
- o Flottation
- o Filtration

*L'usine préfabriquée et portable  
pour la production d'eau potable*

#### **L'AQUADAF<sup>MD</sup>**

3 opérations en 1

- o Coagulation
- o Floculation
- o Flottation

*Une alternative performante aux  
systèmes de décantation conventionnels*

**DEMANDEZ À CONSULTER NOS DONNÉES DE PILOTAGE !**

[www.ondeo-degremont.ca](http://www.ondeo-degremont.ca)

514-683-1200

Métropole poursuit les efforts de développement d'outils de diagnostic et de réhabilitation sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Dans un deuxième temps, RÉSEAU environnement recommande la mise en place d'un programme de réfection des infrastructures, dont un des volets viserait uniquement la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

## 5. La gestion des services d'eau

D'une part, RÉSEAU environnement recommande que chaque municipalité réalise une analyse de sa situation et procède à une auto-évaluation de sa gestion des services d'eau. D'autre part, l'Association recommande que le gouvernement prépare, à l'intention des municipalités, des outils d'aide à la décision afin d'aider les municipalités à améliorer leur gestion des services d'eau.

Quoique ces recommandations n'aient pas été reprises par la Commission Beauchamp, les membres de RÉSEAU environnement jugent important qu'elles se retrouvent dans la future politique.

## 6. Le financement

Au Québec, on ne connaît pas réellement les coûts associés à l'ensemble des services d'eau. Par ailleurs, on note d'une municipalité à une autre un manque d'uniformité dans le calcul des coûts reliés à ces services. Pour assurer l'équité, RÉSEAU environnement fait les recommandations suivantes :

- Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole poursuive le travail entrepris en matière de révision de la grille comptable municipale.
- Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole établisse les coûts réels de l'eau pour une résidence sur un échantillon de municipalités.
- Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole officialise le concept de fonds dédiés qui permet à une municipalité d'accumuler des sommes afin d'entreprendre des travaux de remplacement.

De plus, RÉSEAU environnement est d'avis qu'il s'avère essentiel de revoir les principes de tarification de l'eau. À cette fin, l'association veut s'assurer que :

- Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole oblige les municipalités à recourir à un tarif relié au service d'eau.
- Les municipalités réalisent un bilan établissant la production d'eau et une estimation de la consommation.

- Des compteurs soient installés dans les industries, commerces et institutions lorsque la production moyenne municipale dépasse 375 l/pers.jour.
- Qu'une étude soit réalisée sur l'impact de l'installation des compteurs dans les résidences sur la consommation lorsque la production moyenne municipale dépasse 375 l/pers.jour.

## 7. L'exportation de l'expertise

Les entreprises québécoises éprouvent nombre de difficultés quand vient le temps d'exporter leur expertise. RÉSEAU environnement croit que le gouvernement doit apporter un support aux entreprises environnementales afin de se positionner comme un joueur clé en matière de gestion de l'eau.

Plus précisément, RÉSEAU environnement recommande :

- Que le gouvernement intègre, à sa nouvelle politique de gestion de l'eau, une stratégie d'exportation de l'expertise dans le domaine de l'eau.
- Que des modifications soient apportées aux programmes gouvernementaux afin qu'ils intègrent davantage l'innovation technologique et servent à promouvoir l'exportation.
- La création d'un fonds autofinancé qui servirait à cautionner des projets qui feraient appel à de nouvelles technologies.
- La création d'un organisme de collaboration internationale, formé de représentants issus des secteurs public et privé, qui aura le mandat d'offrir des services dans le domaine de l'eau au niveau international.
- Que le financement des activités de cet organisme provienne aussi bien des industries que du gouvernement et qu'on établisse une politique globale et équitable de financement basée sur des indices de performance et des critères décisionnels bien précis.
- De mettre en place un centre d'information stratégique adapté spécialement aux besoins de l'organisme de collaboration internationale.

## 8. Gestion de l'eau par bassin versant

RÉSEAU environnement recommande que la politique de gestion de l'eau au Québec soit basée sur la gestion par bassin versant et sur les huit principes directeurs proposés par le COBARIC. Ces principes directeurs sont :

- Le bassin hydrographique (bassin versant) d'un cours d'eau constitue l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion des eaux.
  - Une connaissance complète et à jour de l'état des ressources en eau du bassin versant constitue une exigence essentielle pour une gestion efficace.
  - La gestion des eaux doit tenir compte de l'interdépendance des usages multiples sur le territoire du bassin versant en pratiquant la concertation de tous les usagers.
  - La politique de l'eau et sa gestion doivent viser à préserver et à rétablir la santé des écosystèmes.
  - L'eau étant une ressource essentielle à la vie, les utilisateurs doivent être redevables quant à son utilisation ou à sa détérioration.
  - Une gestion responsable de l'eau par bassin doit viser l'autonomie financière et fonctionnelle complète.
  - Les grandes orientations en matière de gestion des eaux doivent s'appuyer sur la participation de la population.
  - Les législations nationale, régionale et locale doivent être adaptées de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de gestion intégrée de l'eau du bassin versant.
- RÉSEAU environnement recommande qu'un comité relevant du bureau du premier ministre, soit créé et mandaté pour réaliser l'implantation du système de gestion de l'eau par bassin versant au Québec. De plus, l'Association recommande que les dépenses encourues par le comité pour la mise en place de la gestion par bassin versant soient payées totalement par le gouvernement et qu'une très large part des dépenses qui seront effectuées par les organismes de bassin versant pour réaliser le schéma directeur de l'eau soient également payées par le gouvernement.

## 9. Conclusion

Les recommandations présentées dans cet article sont le fruit d'une réflexion commune. En effet, différents comités de travail, réunissant des experts de pointe dans le domaine de la gestion de l'eau potable, se sont réunis pour définir les voies que le gouvernement québécois devrait privilégier pour assurer la pérennité de la ressource eau et l'optimisation de sa gestion.

RÉSEAU environnement juge essentiel que le gouvernement se penche sur ses revendications et les intègre, dans la mesure du possible, à sa future politique sur la gestion de l'eau. 

*De l'eau potable...*



Malette d'analyse de l'eau

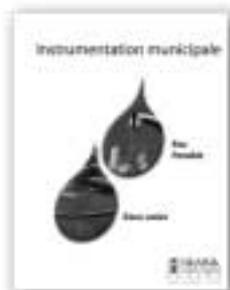
**Nouveau**



Demande chimique en oxygène

*...à l'eau usée.*

**TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN, DANS  
UN CATALOGUE COMPLET DÉDIÉ À  
L'INSTRUMENTATION MUNICIPALE!**



*Demandez votre copie  
gratuite dès maintenant*

1-800-842-6629  
info@hannacan.com